

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Date de la convocation du conseil municipal : le 4 avril 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Marie-Henriette ELIE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Florence BURNEAU, M. Patrick FRIOUX, M. Philippe MAURICE, Mme Charène MARIE

Excusés ayant donné procuration : M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Catherine COESLIER), Mme Emmanuelle FOUASSON (donne pouvoir à Mme Florence BURNEAU), M. Michel MORACCHINI (donne pouvoir à Mme Charène MARIE)

Absente : Mme Myriam PRAUD

Désignée secrétaire de séance : Mme Marie-Henriette ELIE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	14	4	18	18	0	0

DEL2024-022 - Sydev – Extension du réseau électrique – Chemin des Castiennes

Le Conseil municipal est informé que, dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme déposée par M. Cyril DUFIEF (PC 085 011 19 C0041), une extension du réseau électrique sous voie publique s'avère nécessaire, pour le raccordement de plusieurs bâtiments d'habitation situés sur la parcelle cadastrée ZE 124 – Chemin des Maraîchers.

A ce titre, le SYDEV nous a transmis, pour information, le montant de la participation financière susceptible d'être demandée à la commune, les travaux devant être effectués sous la voirie communale. Cette participation demandée par le SYDEV est estimée à 11 272,00 € (pour une longueur de 125 mètres).

Le permis de construire ayant été déposée en Mairie le 08/10/2019 antérieurement à la loi APER, la commune est appelée à prendre en charge financièrement cette extension du réseau électrique

de plus de 100m linéaire, cette extension étant située sur une voie publique et la parcelle concernée se trouvant en agglomération.

Une convention précisant la part financière de chaque intervenant pour les travaux sera établie entre le SYDEV et la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **DONNE SON ACCORD** pour l'extension du réseau électrique au Chemin des Maraîchers notamment pour permettre le raccordement de la parcelle ZE 124 et pour un montant à la charge de la commune de 11 272,00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation avec le SYDEV et autres documents à venir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le **15 AVR. 2024**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le

15 AVR. 2024

Le Maire,
Louis GIBIER




La secrétaire de séance,
Marie-Henriette ELIE


